

HVE : Haute volonté environnementale ?



Sur le vif...

> ÉCOPHYTO 2018

L'un des volets du plan Écophyto 2018 consiste à créer un réseau de mille fermes, baptisé DEPHY Écophyto, pour « Démonstration Expérimentation Production de références sur les systèmes économes en phyto-sanitaires ». Ce dispositif a été testé en 2010 auprès de 200 exploitations, réparties en 18 groupes pilotes. Il s'agit maintenant de passer à la vitesse supérieure, en réussissant à constituer cent groupes de dix exploitations (en moyenne). Dans cette logique, le ministère de l'Agriculture a lancé le 6 août, un appel à candidatures. Coop de France, InVivo, les instituts techniques et Farre ont décidé de s'associer pour répondre ensemble à cet appel à candidatures.

Le 18 juin, le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, s'est entretenu avec les représentants d'associations environnementales (FNE, WWF, FNH) et de réseaux d'agriculture durable (Farre, AEI, Rad, Fnab, FNCivam). S'exprimant très peu jusqu'ici sur la thématique environnementale, le ministre voulait à travers cette réunion affirmer « qu'il n'y a pas d'autre avenir que l'agriculture durable », soulignant que « le plan Écophyto, le plan de performance énergétique et la certification à haute valeur environnementale (HVE) étaient indispensables pour accompagner l'engagement des agriculteurs en faveur du développement durable ». Pour autant, le dossier sur la nouvelle certification environnementale n'a guère connu de coup d'accélérateur.

Le Grenelle II adopté en mai a pourtant acté la mise en place de cette certification. Doit-on rappeler que le Grenelle prévoyait que les premières exploitations seraient certifiées dès 2008 et que 50 % des exploitations françaises devraient être engagées dans la démarche d'ici 2012 ? Certes, il faut prendre le temps de la réflexion et de la négociation pour élaborer un système cohérent. Mais l'attente est longue. Début janvier 2010, à l'occasion des 13^{es} Rencontres nationales

Farre, Michèle Pappalardo, Commissaire générale au développement durable, se voulait rassurante en précisant que « les textes d'application sont prêts. Donc normalement, une fois que la loi est votée, on doit pouvoir les sortir très rapidement et ne pas perdre de temps »...

Si les cahiers des charges de cette certification sont rédigés depuis de longs mois, la discussion sur la communication n'est pour sa part pas terminée. Une réunion de travail sur ce sujet s'est tenue le 8 juillet. Depuis plus de six mois, le groupe qui en est chargé achoppe sur l'articulation entre la certification exploitation et la certification produit, et notamment sur la coexistence entre agriculture biologique et HVE. Si la loi Grenelle II précise que seules les exploitations certifiées au niveau 3 auront droit à la mention « exploitation de haute valeur environnementale », reste à déterminer comment cela peut concrètement être mis en place (notamment dans le cas complexe des produits transformés). Il est nécessaire également de savoir comment le gouvernement (et donc avec quels moyens) envisage d'œuvrer pour la communication globale sur le dispositif de cette certification. ■

C.R.

La protection intégrée au cœur du réseau

UN RÉSEAU DE SPÉCIALISATION SUR LA PROTECTION INTÉGRÉE VIENT DE VOIR LE JOUR AU SEIN DE FARRE.

Avec les exigences à venir en termes de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires et d'utilisation de méthodes alternatives pour la protection des plantes, Farre a souhaité faire évoluer son réseau de spécialisation des bonnes pratiques phytosanitaires, créé en 2003, vers un travail d'échange sur les techniques de protection intégrée des cultures donnant la priorité aux mesures préventives (agronomiques, biologiques, physiques).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet stratégique Farre 2015. Farre souhaite en effet développer le principe des réseaux spécialisés, véritables laboratoires d'idées, et mettre en œuvre une stratégie de côte à côte en ce qui concerne le travail entre ses différents partenaires.

Ce réseau rassemblera autour des agriculteurs Farre, des représentants d'IBMA (Association internationale des produits de biocontrôle), de l'UIPP (Union des industries de la protection des plantes) et de l'Afa (Association française des adjuvants). ■

M.H.

Comment monétariser les services environnementaux rendus par l'agriculture ?



Sans attendre le colloque annuel de Farre, le 12 janvier 2011, qui portera sur la rémunération des services environnementaux, l'assemblée générale du 23 juin a consacré un temps de réflexion à la présentation de la filière luzerne et aux services environnementaux rendus par cette production. L'occasion pour Éric Guillemot, directeur de Coop de France Déshydratation de présenter la stratégie de son organisation.

En quoi la luzerne est-elle une plante bénéfique pour l'environnement ?

■ **ÉRIC GUILLEMOT :** Avec 300 000 hectares en France, la production de luzerne présente de nombreux atouts pour l'environnement. C'est une plante qui fixe l'azote de l'air et contribue ainsi à la diminution des gaz à effet de serre. C'est aussi une des plantes cultivées les plus vertueuses d'un point de vue agronomique ; tous les agriculteurs le savent, c'est une excellente tête d'assolement qui bénéficie à la culture de l'année suivante.

Enfin, la luzerne a une grande « efficacité territoriale » car elle est peu gourmande en espace pour produire une tonne de protéines (0,43 ha contre 1,05 ha pour du soja) et présente également un impact positif sur la biodiversité biologique

et paysagère. En résumé, je dirais que la luzerne représente l'archétype de la « pause écologique » promue par le Grenelle de l'environnement.

Pour autant, cette production risque de disparaître ou d'être fortement réduite du fait de la suppression de certaines aides européennes, assénant ainsi un coup fatal à la filière dans certaines régions françaises comme la Champagne.

Quelle stratégie votre organisation a-t-elle mis en œuvre pour faire de la luzerne un dossier emblématique du point de vue du développement durable ?

■ Depuis le Grenelle de l'environnement, les choses ont changé dans la relation économie-environnement. Certes, le secteur agricole

a été critiqué et des décisions stupides ont été prises pour satisfaire une opinion publique avide d'identifier des boucs émissaires. Il n'en reste pas moins que cela a été pour nous un électrochoc. Nous nous sommes demandés comment nous pouvions « monétariser » l'ensemble des atouts de notre filière en les positionnant comme des services environnementaux rendus à la société.

Nous n'avons donc plus raisonné en termes d'aides mais nous avons passé au crible l'ensemble des recommandations du Grenelle (promouvoir des variétés végétales à faible dépendance aux intrants, réduire l'utilisation des pesticides, constituer une trame verte...). Nous nous sommes aperçus que la production de luzerne était très « Grenelle compatible », en ce sens qu'elle permet de

rentrer dans certains dispositifs d'aides européennes et nationales à la production (MAE, article 68), et peut aussi apporter des solutions pour diminuer, voire supprimer, certaines taxes vis-à-vis desquelles nous pouvons mettre en face le service environnemental rendu par la production de luzerne.

L'exemple de la production de luzerne démontre que le dossier environnemental doit désormais être appréhendé dans une dimension plus globale et représente une réelle opportunité pour le secteur agricole. Quels sont selon vous les moyens de développer la rémunération des services rendus par l'agriculture ?



La luzerne, une production très « Grenelle compatible ».

■ Même si les choses avancent lentement, le système de rémunération des services environnementaux fournis par les agriculteurs se profile comme une nouvelle approche politique de la prise en compte de l'environnement dans l'activité économique. Jusqu'à présent, on réduisait cette question aux services rendus par les agriculteurs pour entretenir les communes en les cantonnant à des « jardiniers de la nature », mais les choses bougent car même si les

« surfaces équivalent topographiques » et le « plan Écophyto 2018 » sont des mesures perfectibles, elles constituent de la part de l'État un premier point de départ vers la reconnaissance de la fourniture de services rendus par des écosystèmes.

Au travers du dossier luzerne, on voit très bien que pour développer le principe de la rémunération des services rendus par l'agriculteur. Il va falloir une forte volonté politique et surtout une concertation importante

entre l'ensemble des acteurs (politiques publiques communautaires, nationales et territoriales, agences de l'eau, agriculteurs...).

La PAC, au travers du second pilier des aides, est un élément important pour le développement de la rémunération apportée. Sa future réforme peut être un catalyseur pour renforcer les programmes et cibler en fonction des territoires. Ne l'oublions pas ! ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
GILLES MARÉCHAL

> **ÉRIC GUILLEMOT**, directeur de Coop de France Déshydratation, syndicat national des déshydrateurs et organisation professionnelle de la filière, est titulaire d'un DECS en droit et gestion. Il est, depuis avril 2010, président d'Écologie Radicale. Ce parti a pour objectif de faire progresser, de manière pragmatique, le débat d'idées pour toutes les questions ayant trait à l'écologie et à la société.

> LA LUZERNE, ALLIÉE NATURELLE DE LA BIODIVERSITÉ

Le dossier d'information de Coop de France Déshydratation de mai 2010 décrit les expérimentations menées par la filière luzerne en faveur de la biodiversité, les effets positifs de la culture sur l'environnement, et ses engagements pour le développement durable. Ces expérimentations ont été réalisées en partenariat avec la LPO, le CPIE Pays de Souleine, le Réseau biodiversité pour les abeilles, ou encore le Muséum national d'Histoire naturelle. www.biodiversite-luzerne.com

CHRISTIAN COUTTENIER,

RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT À LA DIRECTION AGRICULTURE DURABLE ET DÉVELOPPEMENT D'IN VIVO,
ET ADMINISTRATEUR FARRE

« Il faut évaluer et piloter les résultats environnementaux »

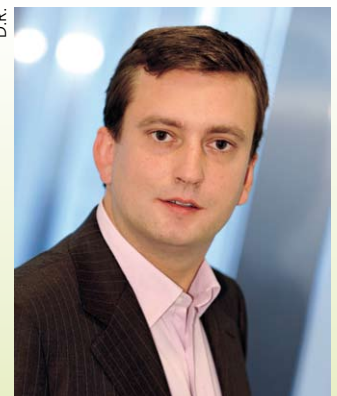
► On parlait à la fin des années quatre-vingt-dix de la « multifonctionnalité de l'agriculture ». On parle aujourd'hui de services environnementaux ou écosystémiques. Les termes diffèrent, mais la problématique est à peu près la même.

L'intérêt de l'exemple de la luzerne est de démontrer concrètement qu'au-delà de sa mission principale, qui reste de nourrir les hommes, l'agriculture, du fait de son emprise territoriale et de son imbrication étroite avec les écosystèmes, rend de nombreux services à la collec-

tivité. Mais ces services doivent, dans la mesure du possible, faire l'objet d'une rémunération incitative. En effet, l'agriculteur est un chef d'entreprise qui raisonne ses choix sur la base de critères technico-économiques. Si la société souhaite qu'il rende des services complémentaires tels la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le maintien de la biodiversité ou encore l'entretien de paysages, elle doit accepter de le rémunérer de manière à ce qu'il intègre ces problématiques dans sa gestion.

Les progrès de la science permettent désormais d'envisager que chacun puisse maîtriser certains de ses impacts environnementaux (sur l'eau, sur le réchauffement climatique...). Cette capacité à les évaluer permet d'imaginer la mise en place de mécanismes d'incitation fondés sur des résultats environnementaux. De tels mécanismes seraient à la fois plus efficaces, plus légitimes et plus lisibles que le système actuel qui valorise les moyens mis en œuvre.

De nombreux acteurs du monde agricole commencent à partager



D.R.

ce point de vue et plaident pour une refonte objective du second pilier de la PAC. Pour réussir ce pari, il est nécessaire de fédérer et de mettre en avant toutes les initiatives qui démontrent la faisabilité et l'efficacité d'un tel mécanisme.

Agroéquipement et biodiversité

Raisonner le fauchage des accotements

Pour Christophe Bachmann, directeur général de Norem, un fauchage raisonné des accotements permet de diminuer les coûts, d'assurer la sécurité et surtout de protéger l'environnement en préservant la biodiversité.

« Malgré des moyens matériels toujours plus performants pour l'entretien des accotements, on constate que la pratique la plus fréquente, qui consiste à couper à ras, entraîne des coûts supplémentaires (en énergie et entretien du matériel) et ne respecte pas l'environnement », estime Christophe Bachmann, directeur général de Norem.

« C'est pour cela que nous préconisons une hauteur de coupe entre 10 et 15 cm. À cette hauteur, l'accotement répond aux règles de sécurité, il reste dégagé pour un arrêt d'urgence ou la sécurité des cyclistes, et il permet de maintenir un bon écoulement en cas de fortes pluies. Une coupe plus haute signifie aussi une

économie de couteaux qui servent à la fauchage, car plus on coupe ras plus on use l'outil. »

Cette pratique apporte surtout un bénéfice pour l'environnement. « Des



NOREMAT

Un fauchage raisonné permet de préserver la biodiversité des accotements.

expérimentations locales que nous avons conduites, ont montré qu'une hauteur de coupe entre 10 et 12 cm a un impact positif sur la biodiversité des accotements, avec une présence de graminées beaucoup plus importante. Elle permet aussi de limiter la propagation de certaines plantes indésirables telle que l'ambrosie. »

Le fauchage raisonné répond ainsi aux objectifs de rentabilité économique et de protection de l'environnement. Il ne s'agit donc pas toujours d'adapter le matériel aux pratiques, mais de changer ses propres pratiques afin de préserver au mieux la biodiversité. ■

N.R.

SPACE 2010, RENNES

La SitmaFGR, en partenariat avec Farre, organise une conférence sur le thème « Agriculture & Biodiversité » le jeudi 16 septembre 2010 de 9h30 à 12 heures au Space, en salle H, espace administration. Au programme, des interventions du ministère de l'Agriculture, de l'Acta, de l'Institut de l'élevage, de l'Inra, de Norem et de l'ONCFS.

> BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

Sol et Civilisation, Farre Mayenne et l'association Nature et paysages organisent une soirée de débat, le jeudi 4 novembre à Château-Gontier, sur le thème de l'intérêt de la préservation de la biodiversité pour les territoires.

Plus d'informations : Giang Pham, Tél. : 01 44 31 16 61, giang.pham@soletcivilisation.fr

> SOUS LE CHARME DE L'ALIMENT

Farre est partenaire du Festival International de la Photographie Culinaire 2010 qui se tiendra à Paris du 29 octobre au 14 novembre 2010. Cette seconde édition est placée sous les hauts patronages du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du ministère de la Culture et de la Communication. www.festivalphotoculinaire.com

> 14^{ES} RENCONTRES FARRE, LE 12 JANVIER À PARIS

Les rencontres annuelles de Farre se tiendront cette année à l'Assemblée nationale, le mercredi 12 janvier 2011, et auront pour thème la rémunération des services environnementaux, avec pour grand témoin l'académicien Érik Orsenna.

> PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Une campagne de sensibilisation sur la prévention du risque phytopharmaceutique auprès des agriculteurs vient d'être lancée conjointement par Adivalor, l'APCA, Coop de France, Farre, la FNA, InVivo, JA et l'UIPP.

Elle a pour objectif de faire prendre conscience aux utilisateurs que, pour leur santé, une évolution de leurs habitudes est nécessaire.



Ont participé au forum de l'environnement :

L'équipe de Farre,
Nadège Redler, Claude Richard,
Gilles Maréchal, Marion Huré
19, rue Jacques-Bingen
75017 Paris
Tél. : 01 46 22 09 20
Fax : 01 46 22 02 20
Site : www.farre.org

PRATIQUES AGRICOLES - ENVIRONNEMENT - PROGRÈS TECHNIQUES - ÉCHANGES & PARTAGES

Vous aussi rejoignez le réseau FARRE !

- Vous êtes agriculteur.
- Vous voulez vous engager dans une démarche de certification environnementale.
- Vous souhaitez expliquer vos pratiques, partager

- vos expériences dans le cadre d'une démarche de progrès.
- Vous êtes intéressés par les activités de FARRE et de l'un de ses réseaux spécialisés (sol, protection intégrée,

machinisme, biodiversité, énergie, sécurité au travail...).

Pour plus d'informations, contactez l'association FARRE
Tél. : 01 46 22 09 20
Mail : farre@farre.org